

RALLYE NATIONAL DES ROCHES BRUNES – LE PLAN 2026

MODERNE



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Dès réception Visa- PO FFSA > SITE ASA
Ouverture des engagements :	Dès réception Visa- PO FFSA > SITE ASA
Clôture des engagements :	Lundi 26 Janvier à Minuit
Parution Road Book :	Dates des Reconnaissances
RECONNAISSANCES :	Dimanche 1er Février 9h00 - 17h00 NON STOP > Place G.OLLIER
Distribution Road Book et Stikers de RECO	Jeudi 5 Février 9h00-17h00 NON STOP > Place G.OLLIER
Pré Vérifications Administratives Lors des Reconnaissances le 1er Février et le 5 Février	
VENDREDI 6 Février	
RECONNAISSANCES :	NON
SHAKEDOWN VERIFICATIONS ADM + TECH	Vendredi 6 Février 9H30 - 10H30 > STADE BOUVERIE - ASSISTANCE
SHAKEDOWN	Vendredi 6 Février 11H00 - 16H00 > D47 ROUTE DU BAGNOL - LE ROUET
Vérifications Administratives le :	Vendredi 6 Février 14H30 - 18H30 > Salle Moliere 1er étage - Place G.OLLIER
Vérifications Techniques le :	Vendredi 6 Février 14H45 - 18H45 > Place G.OLLIER
Heure de mise en place du parc de départ :	Vendredi 6 Février 14H30 > Parc Fermé Jeu de Boules - Avenue PERAZZINI
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 6 Février 18H30 SALLE LULLI > Place G.OLLIER
Publication des équipages admis au départ :	Vendredi 6 Février 20H00 AFFICHAGE > Place G.OLLIER
Publication des heures et ordres de départ :	Vendredi 6 Février 20H00 AFFICHAGE > Place G.OLLIER
SAMEDI 7 Février	
Départ ETAPE 1 :	Samedi 7 Février DEPART 1ere VHC - 9H00 > Parc Fermé Jeu de Boules - Avenue PERAZZINI
Arrivée ETAPE 1 :	Samedi 7 Février ARRIVEE 1ere VHC - 17H12 > PODIUM Place G.OLLIER
Publication des résultats partiels ETAPE 1 :	Samedi 7 Février 20H00 AFFICHAGE > Place G.OLLIER
DIMANCHE 8 Février	
Départ ETAPE 2 :	Dimanche 8 Février DEPART 1ere VHC - 8H00 > Parc Fermé Jeu de Boules - Avenue PERAZZINI
PARC RECLASSEMENT :	Dimanche 8 Février - lieu : 25 Ponts (liaison Cavalieres-Cimetiere)
Arrivée ETAPE 2 :	Dimanche 8 Février ARRIVEE 1ere VHC - 14H59 > PODIUM Place G.OLLIER
Remise des prix le :	PODIUM ARRIVEE - Place G. OLLIER
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 8 Février - 30 minutes après la dernière voiture
Vérification TECHNIQUE (si nécessaire) :	GARAGE ELP DIAG SERVICES - Av G. de GAULLE - Roquebrune/Argens
Taux horaire de la main d'œuvre :	60€ TTC de l'heure

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile SAINT RAPHAEL organise les 6, 7 et 8 Février 2026 en qualité d'organisateur Administratif et Technique le 13^{ème} Rallye National des Roches Brunes – Le Plan.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA N°2 le 13/11/2025 et par la FFSA sous le permis d'organiser N°11 en date du 28/11/2025.

Comité d'Organisation

Président : Alain VINCENT - 06.11.28.34.28 - asa.st.raphael@gmail.com

Membres : Charlotte Astier - Christian Astier - Loic Astier - Sandrine Aune.Jaudel – Guy Bekaert - Marine Bransiec - Vivian Carrion – Serge Egea - Adrien Jaudel - Rosy Jaudel - Maité Jotreau - Céline Legrand - David Rebotier – Michel Tirabassi.

Permanence ASA - Secrétariat : >>> Jusqu'au Mercredi 4 Février.

ROSY JAUDEL , 22 CHEMIN DU ROUGE, 83120 LE PLAN DE LA TOUR.

06.03.73.13.88 - asa.st.raphael@gmail.com

Permanence ASA - Secrétariat : >>> Pendant Rallye

Place G. OLLIER Salle DELATOURE rée chaussée Salle Molière

ROSY JAUDEL - 06.03.73.13.88 - asa.st.raphael@gmail.com

Secrétariat PILOTES / ENGAGEMENTS :

Sandrine JAUDEL, 10 chemin des Près, hameau Vallaury , 83120 LE PLAN DE LA TOUR.

06.21.44.45.66 - jaudel.s.a@gmail.com

Suppléante INFOS Pilotes :

Charlotte ASTIER - 06.03.59.18.40

Fax : néant.

Organisateur technique

Nom : ASA SAINT RAPHAEL – Alain VINCENT

Adresse : Chez ROSY JAUDEL , 22 CHEMIN DU ROUGE , 83120 LE PLAN DE LA TOUR.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

Président du Collège des Commissaires Sportif	DUFRESNE Régis	2484	0715
Commissaires Sportifs	PECOUT Annick	154215	0724
Commissaires Sportifs	POUQUINE Georges	20225	0704
Directeur de Course	GIRAUD Gilbert	4864	0701
Directeur de Course	ALAIN Marie Laure	228679	0715
Directeur de Course	CIER Marc	2942	0706
Directeur de Course	MARTINI Eric	9826	0708
Directeur de Course VHC-VHRS	HAMONIC Thierry	31600	0722
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	ARIOLI Christophe	228702	0712
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	NAS DE TOURRIS Emmanuelle	18620	0708
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	TEISSEIRE Jean Claude	226136	0702
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES - TRICOLOR	GALLI Robert	9206	0745
Voiture Autorité - Pilote	TIRABASSI Michel	45656	0710
Voiture Autorité - CoPilote	CARRION Vivian	253270	0710
Voiture Sécurité Organisation	JAUDEL Adrien	153857	0710
Voiture Info Organisation	JAUDEL AUNE Sandrine	155376	0710
Voiture BALAI	REBUFFEL Nicolas	189483	0710
Responsable ASA-PC-OFFICIELS	JAUDEL Rosy	21159	0710
Responsable Commissaires Route	BRANSIEC Marine	318939	0710
Adjointe Commissaires	JOTREAU Maité	178133	0710
Médecin chef PC	MAILLOUX André	152162	0704
Médecin chef ES	FERRAUD Francoise	1970	0708
Médecin chef ES	CERVILLA Christian -Urgentiste	06,03,50,56,01	
Médecin chef ES	ABECCASSIS Hervé	06.83.23.74.62	
Commissaire Technique responsable	PRADO Philippe	56333	0710
Commissaires Techniques adjoints	CASOLARI Daniel	187421	0745
Commissaires Techniques adjoints	FRANCOU Bertrand	4010	0729
Commissaires Techniques adjoints	MAIANO Marc	37395	0706
Commissaires Techniques adjoints	POULAT Luc	242810	0704
Commissaires Techniques adjoints	TURPIN Dominique	119028	0721
Commissaires Techniques - Responsable VHC + REGUL	LAMBERT Lismon	3582	0726
Commissaires Techniques adjoint - VHC + REGUL	FORESTELLO JEAN PIERRE	11620	0721
Chargés des relations avec les concurrents	ARCUCCI Jérôme	53865	0721
Chargés des relations avec les concurrents	FORESTELLO ISABELLE	138486	0721
Responsable RTS	JAUDEL Adrien	153857	0710
Responsable Sécurité	VINCENT Alain	235726	0710
Responsable Sécurité Adjoint	EGEA Serge	212355	0710
Responsable PARC FERME	ASA GRASSE		
Responsable PARC ASSISTANCE	AYME MICHEL	178723	0777
Chargé des relations avec la presse	VINCENT Alain	235726	0710
Observateur	XXXXXXXXXXXX	XXX	XXX
Système Chronométrage + Classement	PATRICK SOFT		
Speaker	MARIANI ANTHONY		

1.2P. ELIGIBILITE

Le 13^{ème} Rallye National des Roches Brunes – Le Plan, compte pour la Coupe de France des Rallyes 2026, et les Challenges de la Ligue PACA 2026.

1.3P. VERIFICATIONS

Des Pré-Vérifications seront effectuées lors des jours de reconnaissances en RDC Salle Molière.

Les équipages engagés recevront, un mail automatique d'accusé de réception d'engagement via site FFSA.

Une liste des heures de convocation des vérifications administratives sera publiée sur site ASA et les réseaux sociaux.

Les vérifications administratives auront lieu le **vendredi 6 février 2026 de 14h30 à 18h30**, Salle Molière, 1^{er} étage, place G. OLLIER à Roquebrune.

Les vérifications techniques auront lieu le **vendredi 6 février 2025 de 14H45 à 18h45** Place G. OLLIER à Roquebrune.

Mise en Parc Fermé, **à partir de 14h30** – Avenue PERRAZINI - jeu de boules à Roquebrune sur Argens.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye des Roches Brunes – Le Plan doit :

1- s'inscrire via le site FFSA : <https://engagement.ffsa.org/>

2- adresser par courrier au Secrétariat PILOTE (cachet de la poste faisant foi) :

- a- La demande d'engagement dûment complétée et imprimée via le site
- b- Règlement € de l'inscription ou justificatif de règlement
- c- Copie du passeport Technique
- d- Copie permis pilote + copilote
- e- Feuille Parc ASSISTANCE

3.1.10P. Le nombre des engagés toutes catégories confondues (Moderne, VHC, VHRS et VMRS) est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement MODERNE sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **560 € (Tracker compris)**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1100 € (Tracker compris)**
- **REMISE – 50€ pour les équipages 100% Asa St Raphael (Pilote+ Copilote en licence Annuelle)**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est COMPLETE et accompagnée du montant des droits d'engagement.



En cas de forfait la retenue sera :

De 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
De 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des Rallyes.

L'assistance sera autorisée que dans les parcs ou zones prévues à cet effet, et indiqués sur le livre de route. En dehors de ces parcs ou zones d'assistance, toute réparation ne pourra se faire que par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage.

Une seule plaque « Assistance » gratuite sera délivrée par voiture engagée.

La vitesse de circulation dans le parc d'assistance sera contrôlée : 30 km/h maxi (concurrents et ayants-droits)

Chaque « assistance » doit prendre en charge l'enlèvement de tous ses déchets au départ du parc.

PARC ASSISTANCE

Le Parc d'Assistance sera autorisé aux concurrents à partir de :

Vendredi 6 février 2025 de 08H00 et jusqu'à 22H00 cela afin de respecter les impératifs et les accords passés avec la Mairie de ROQUEBRUNE/ARGENS.

Aucun stationnement ne sera toléré avant cette heure-là. Tout manquement à cette règle fera l'objet d'un rapport et transmis à la 1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs.

Parc assistance : Stade de la Bouverie, Espace Suzanne Régis ROQUEBRUNE/ARGENS. Carte sur site ASA.



PARC REMORQUES

Toutes les remorques seront stationnées sur Parking Communal à 180 Chemin du Lac RD7 ROQUEBRUNE sur ARGENS (83). ENTRÉE par Grand portal en Fer avec horaires

Par manque de place de stationnement sur le parc d'assistance, Il n'y aura aucune dérogation sauf pour les remorques fermées (atelier.) Les véhicules de course seront déchargés au parc à Remorques afin de se présenter aux vérifications sans les remorques.

4.7P. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés, conformes aux listes N°16 et N°52, devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

4.9P. GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, les voitures seront équipées, pendant le rallye, d'un système de géolocalisation. Fiche Technique et explicative sur le site ASA.

Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués aux vérifications administratives. **Une caution sera demandée à chaque concurrent au moment de la remise du matériel.** En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Lors de la remise du kit, le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé en charge de la géolocalisation.



Le tracker servira également de moyen de contrôle afin d'éviter que des itinéraires raccourcis ne correspondant pas à l'itinéraire officiel déposé par l'organisation, soient empruntés.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 13^{ème} Rallye National des Roches Brunes – Le Plan, représente un parcours de **354.94 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 12 Epreuves Spéciales d'une longueur totale de **91.236 km**.

→ Ordre de départ Rallye : VHC > MODERNE > REGULARITE

Les épreuves spéciales sont :

SAMEDI :

ES 1 – 4 . LA ROQUETTE 3.696 KM

ES 2 – 5 . PEIGROS / VALLAURY 13.903 KM

ES 3 – 6 . LA MOURRE 8.793 KM

DIMANCHE :

ES 7 – 10 . LE ROUET 4.250 KM

ES 8 – 11. PETIGNONS 9.163 KM

ES 9 – 12 . CHATEAU DE LA MERE 5.813 KM

Un itinéraire bis de délestage liaison sera joint à l'annexe itinéraire en cas de blocage de l'épreuve chronométrée.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire" sur site ASA.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 maximum**.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

DIMANCHE 1^{er} Février 2026 ----- de 9H00 à 17h30 – NON STOP

JEUDI 5 Février 2026 ----- de 9H00 à 17H30 – NON STOP



Tous les documents nécessaires aux reconnaissances : fiche recos et numéros de recos seront distribués salle communale à la place G. Ollier à Roquebrune sur Argens, lors des jours de reconnaissances autorisées.



**Des PRE-VERIFICATIONS Administratives seront faites lors des jours de reconnaissances.
Celles-ci sont très fortement recommandées pour les participants au Shake down**



A la demande des communes, dans le but de protéger des bas-côtés fragiles, ET pour éviter que les derniers concurrents ne découvrent une route exagérément dégradée et/ou minimiser la vitesse, le jour du rallye des cordes seront protégées. La détérioration volontaire des protections pourra entraîner des pénalités.

Les pénalités en temps attribuées lors des reconnaissances **du parcours du rallye** ne seront pas prises en compte pour les ordres de départ, **mais seront comptabilisées dans les divers classements.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1 **DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

Voir règlement standard.

7.5.2 **BASE ESSAI – SHAKE-DOWN**

Une séance d'essais SHAKEDOWN est proposée aux concurrents engagés et inscrit à celui-ci, le VENDREDI 6 février 2026, de 11h00 à 16h00. Cette base d'Essais est située au Muy, D47 (partie du parcours de l'ES7-10).

→ **Une inscription préalable, au plus tard le Dimanche 1^{er} Février est obligatoire.**

Les frais de participation sont fixés à 120 € par voiture (désistement : voir article 3.1.11.1 P)



Au cours des Vérifications Administratives du Vendredi 6 de 9H30-10H30 Salle Stade Bouverie. SEUL L'ÉQUIPAGE ENGAGÉ peut se trouver à bord de la voiture muni des BRACELETS remis par l'organisation.

Préalablement à la séance d'essai, il est important d'avoir satisfait aux **vérifications Administratives & Techniques** et d'avoir récupéré et apposé, ses fonds de portières.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

 **Tous les classés seront récompensés.**

AUCUNE RECOMPENCE PECUNIAIRE NE SERA DISTRIBUÉ LORS DE CE RALLYE.

La remise des prix aura lieu le **Dimanche 8 février**, après le passage sur le podium d'arrivée de tous les équipages classés. Tous les équipages seront récompensés.

Trophée Souvenir Nil GENDRAU.N°93

Ce trophée sera remis au 1^{er} de la classe N3, et remis en jeu tous les ans.

Ce Trophée sera acquis à celui ou celle qui le remportera 3 années Consécutives.